

## CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir entre 18 et 29 ans révolus
- titulaire du galop 7
- titulaire d'un diplôme de niveau 3
- valider les équivalences techniques préalables à l'entrée en formation
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur en CFA ou en CFPPA (formation adultes)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation
- obtenir un certificat médical de non contre-indications à la pratique de l'enseignement de l'équitation y compris en compétition
- avoir le PSC1

**Un référent handicap est à votre disposition**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Moniteur d'équitation : accueillir et animer les publics, participer aux activités du club, conduire un projet d'animation, veiller au respect des conditions de sécurité, participer aux soins et entretiens du matériel, veiller sur les installations, réaliser la promotion des activités.

## EPL Agro de la Meuse

Pôle Martial Brousse  
8 Avenue du Président Kennedy  
55100 VERDUN



03.29.79.64.83

cfa.meuse@educagri.fr

Référent Handicap  
(dans "contacts" sur le site internet)

EPL Agro de la Meuse

## Certification

Ministère des sports et des jeux  
olympiques et paralympiques  
RNCP 40034



CFA

## BPJEPS Educateur sportif

### Activités Equestres

**Diplôme de niveau 4**



**1 ou 2 ans**



**Alternance en centre équestre**



**TEP obligatoires pour entrer en formation**

Imprimé par nos soins - 2025 - ne pas jeter sur la voie publique



VERSION 28 01 2026



## CONTENUS PRINCIPAUX

### Une organisation en modules :

- **BC 1** : concevoir et mettre en œuvre des projets animation au sein d'un centre équestre.
- **BC 2** : valoriser les activités et projets d'un centre équestre
- **BC 3** : concevoir et conduire en sécurité des séances et cycles d'apprentissage des activités équestres
- **BC 4** : assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés et l'entretien du matériel pédagogique.

## POURSUITES

Vers un DEJEPS, un CS.



## INSERTION PROFESSIONNELLE

- salarié dans une entreprise hippique
- enseigner l'équitation contre rémunération, en tant que salarié agricole, en tant que chef d'exploitation agricole type centre équestre, en tant qu'indépendant (régime général)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Passage du SST (Sauveteur Secouriste au Travail) à l'entrée en formation.

Initiation à la mise en place de disciplines non-olympiques.

Favoriser la compétition dans les disciplines équestres.

## FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

## FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :  
[www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

Un financement est également possible en formation adultes CFPPA.